

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00032

**DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU 1ER APPEL À PROJETS
AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DU DISPOSITIF MOBILYSE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240003210

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU 1ER APPEL A PROJETS AMENAGEMENTS CYCLABLES DU DISPOSITIF MOBILYSE

Saint Etienne Métropole a adopté en 2019 son Plan Vélo Métropolitain 2020-2030, dont une large part est consacrée à la mise en œuvre de réseaux de voirie dédiés aux cyclistes.

Parallèlement, dans le cadre de la démarche d'amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon, dite « MobiLYSE » (Mobilités Lyon - Saint-Etienne), la Métropole peut bénéficier de soutiens financiers de l'Etat pour développer son réseau cyclable et les services aux cyclistes. Pour ce faire, la délibération n° 2022.00369 du Bureau métropolitain du 15 septembre 2022 a autorisé la signature du protocole d'intention dédié. Ce protocole, signé le 14 novembre 2022 par le Président de Saint-Etienne Métropole et le Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes, acte les engagements des parties pour améliorer la circulation vélo de la vallée du Gier et de l'Ondaine, la connexion entre ces deux vallées et le rabattement des vélos dans un rayon de 5 km des gares de la métropole Stéphanoise.

Saint-Etienne Métropole a déjà fait part à l'Etat des projets de création de réseau cyclable pour les prochaines années. Pour mobiliser le soutien financier de l'Etat, la Métropole doit désormais candidater dans le cadre d'appels à projets aménagements cyclables du dispositif MobiLYSE, ouverts à tous les maîtres d'ouvrage publics dans le corridor Saint-Étienne – Lyon.

Parmi les projets éligibles, figurent les axes cyclables de rabattement vers les gares du corridor, les services vélo aux gares, les projets de type « discontinuité » - ouvrages d'art et points noirs de sécurité routière, ainsi que les projets de type « itinéraire sécurisé ».

Le premier appel à projets a lieu sur la fin d'année 2023. Les projets candidats doivent impérativement connaître une notification des marchés de travaux dans les 18 mois qui suivent l'annonce des lauréats par la DREAL, prévue début 2024. Les tronçons concernés doivent obligatoirement être mis en service avant avril 2026.

Saint-Etienne Métropole est en mesure de présenter à ce jour des demandes de subvention pour 7 projets, représentant un coût d'investissement global de 12 830 225 euros hors taxes. Le taux de subvention étant fixé à 50 % des dépenses éligibles, le montant de l'aide pourrait atteindre au maximum 4 740 313 € HT. Le tableau suivant présente chacune des opérations.

Opérations	Coût prévisionnel de travaux HT	Montant de subvention sollicité
Aménagement d'une piste cyclable dans la traversée de Firminy – 2,2 km	2 405 000 €	673 500 €
Création d'une liaison du Carrefour de la Croix de l'Orme à l'entrée de la Place Bellevue à Saint-Etienne – 1,4 km	1 245 000 €	475 000 €

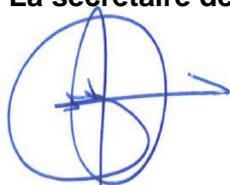
Aménagement d'une piste cyclable dans la traversée de Rive-de-Gier de la gare à la route de Châteauneuf à Saint-Maurice-sur-Dargoire – 4.3 km	1 411 000 €	505 500 €
Création d'un passage pour modes actifs de l'échangeur n°8 de l'A72 et d'une piste cyclable Avenue Hélène Bouchet à Andrézieux-Bouthéon – 2.2 km	4 351 600 €	1 527 500 €
Création d'une liaison du Campus Tréfilerie au centre-ville de Saint-Etienne sur les rues Michelet, Voltaire, Gambetta – 2 x 1km.	1 090 000 €	395 000 €
Extension de la voie verte du parc de la Platière à La Grand-Croix – 740 m.	1 798 225 €	899 113 €
Extension de la voie verte de la ZAC de la Bargette au Chambon-Feugerolles -650 m.	529 400 €	264 700 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise les demandes de subvention pour les opérations de Saint-Etienne Métropole suscitées, auprès de l'Etat dans le cadre du premier appel à projets aménagements cyclables du dispositif MobiLYSE,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférant à ces demandes de subvention, ainsi que les conventions d'attribution de subvention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE